

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 18 mars 2024

N° CM18032024-03
CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 1^{er} mars 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, Mme S. BÉNÉTEAU, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme E. BILLEAUD	Procuration à	Mme N. FIORI
Mme M. LERAY	"	Mme L. AVOINE
M N. RIPALT	"	M P. BOUSSEAU
Mme LORIEAU NUÑEZ	"	Mme I. BROSSET
M JM BEAUFFRETON	"	Mme S. BÉNÉTEAU
Mme M. RANGEARD	"	M D. DOLÉ
M M. PRAUD	"	M J. BALLAY

Secrétaire : M P. BOUSSEAU

OBJET : BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

VU l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'arrêt du Compte de Gestion ;

CONSIDERANT la présentation du Budget annexe « Lotissement de La Balière » de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion, dressé par le Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

CONSIDERANT la vérification de la reprise des écritures par le Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

CONSIDERANT que toutes les opérations sont justifiées :

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget annexe « Lotissement de La Balière », dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée ; ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Pascal BOUSSEAU
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire